

## TRAVAIL

### Mères salariées

*« 30 % des femmes entrées depuis sept ans dans le monde du travail et qui ont plusieurs enfants sont inactives ou au chômage »* d'après l'Observatoire des inégalités. Et *« les femmes ne sont plus que 68 % à travailler à temps complet avec un enfant et seulement 39 % avec plusieurs enfants »*. On ne peut donc que saluer l'initiative de la Charte de la parentalité signée le 11 avril par 29 grands groupes, l'Oréal en tête. Un texte qui vise à *« faire évoluer les représentations liées à la parentalité dans l'entreprise »*, c'est-à-dire à *« faciliter la conciliation vie professionnelle/vie personnelle des salariés-parents »*, *« respecter le principe de non-discrimination dans l'évolution professionnelle des salariés-parents »*, mais aussi réduire le nombre de naissances prématurées liées aux modes de vie des femmes actives et, bien entendu, améliorer leurs performances. Cette charte sera non contraignante mais incitative, comme la charte sur la diversité. Puisse-t-elle connaître un meilleur avenir.